

Ce guide est disponible au Conseil Général de la Vendée, au Comité Départemental de la FFE et à la Maison des Sports à La Roche-sur-Yon.

Il s'inscrit dans la collection *Vendée Nature*, créée par le Conseil Général de la Vendée pour mieux faire connaître tous les sites remarquables et les richesses naturelles qui constituent le patrimoine écologique du département.

DOIH CONSEIL - RCS B 399 292 887



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

7

secteurs
d'escalade

LE ROCHER DE GUIDE D'ESCALADE PIERRE BLANCHE *Forêt de Mervent-Vouvant*



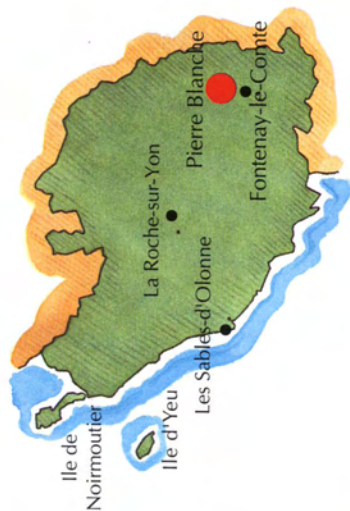
VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DE VENDÉE

SOMMAIRE

ACCES AU SITE DE PIERRE BLANCHE	7
CLASSEMENT DES VOIES PAR NIVEAU TECHNIQUE ...	8
CARACTERISTIQUES DU SITE	9
REGLEMENT D'UTILISATION DU ROCHER D'ESCALADE DE PIERRE BLANCHE	11
CONSIGNES IMPERATIVES	12
LE SECTEUR 1	16
LE SECTEUR 2	21
LE SECTEUR 3	23
LE SECTEUR 4	25
LE SECTEUR 5	27
LE SECTEUR 6	29
LE SECTEUR 7	31
QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT	32
REGLES FEDERALES DE SECURITE	33
ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS	34
HEBERGEMENTS ET ADRESSES UTILES	36





ACCES AU SITE DE PIERRE BLANCHE

Itinéraire depuis Fontenay-le-Comte

Prendre la direction de Bressuire (D 938).

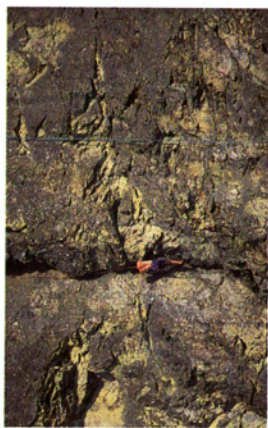
Après le village de Pissotte, prendre la direction de Mervent (D 99), puis la D 99 A en direction de Pierre Brune.

Franchir le pont qui enjambe la Mère. Laisser la direction de Pierre Brune à gauche.

Continuer en montant jusqu'à la pancarte en bois ONF indiquant le Rocher de Pierre Blanche.

Prendre l'allée forestière et rouler doucement sur 800 m environ. Garer le véhicule sur l'aire aménagée. **Au-delà, le stationnement est rigoureusement interdit.**

Descendre sur 200 m en suivant le chemin indiqué par le panneau ONF

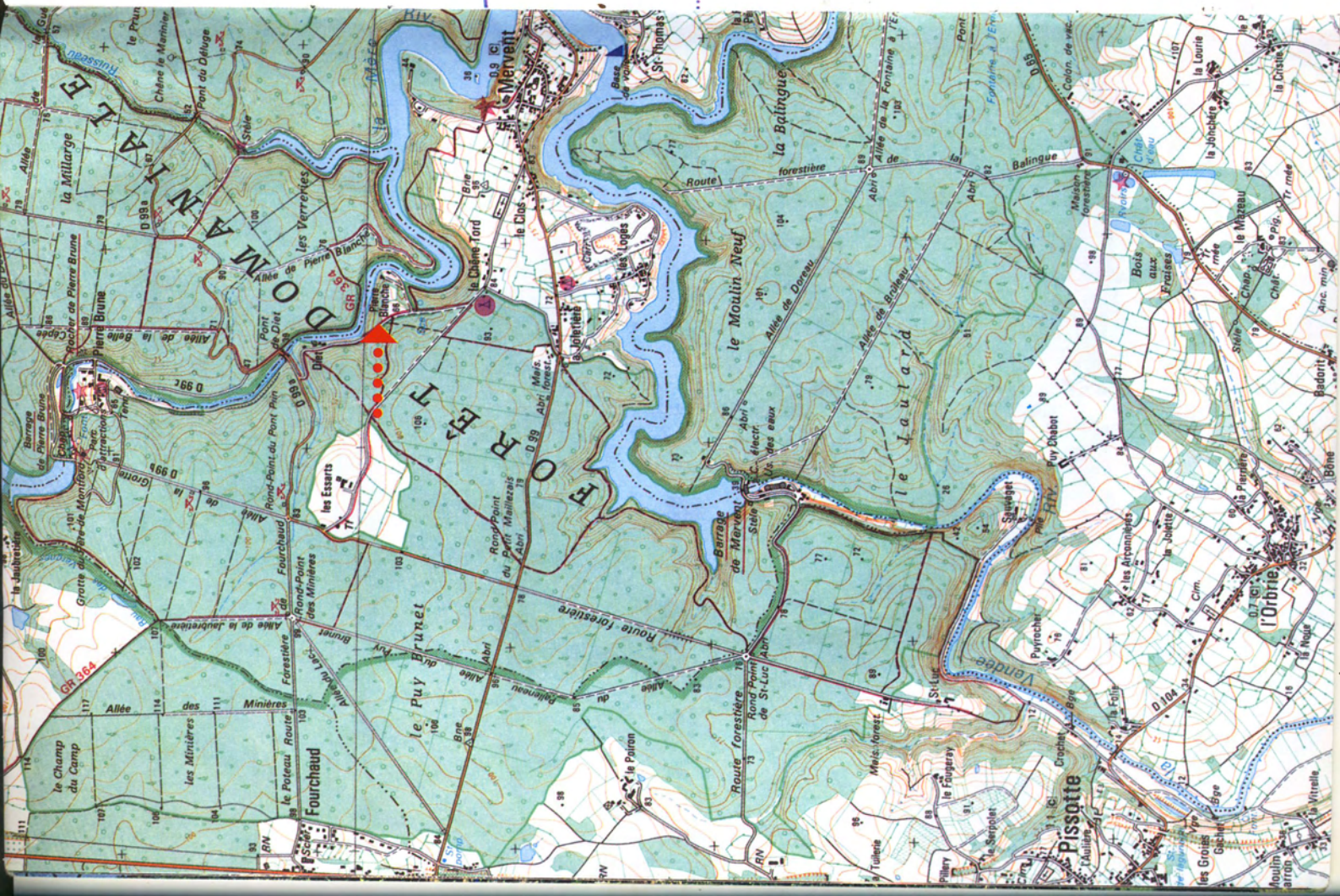


Vous accédez à une terrasse surplombant les voies. Elle est protégée par une rambarde métallique.

A gauche, une descente aménagée ouvre l'accès aux secteurs 2, 3, 4, 5 et 6.

A droite, une autre descente aménagée conduit au secteur 1.

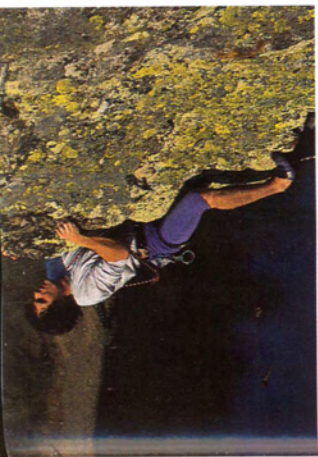
Des départs de rappels situés au niveau de la rambarde métallique permettent de rejoindre directement le bas des voies (Voir Consignes de sécurité page 12).



CLASSEMENT DES VOIES PAR NIVEAU TECHNIQUE

- 2b**
2. Quatrième âge.
- 2c**
3. Premiers pas - 11. Joë.
- 2c/3a**
12. Milou*.
- 3a**
1. Troisième âge.
- 3a/b**
10. Mme Grisby - 39. Mimi cracra.
- 3b**
4. Panoramix - 13. La Belle - 14. La Bête
36. Zia - 85. Baloo.
- 3b/c**
8. Les yeux bandés - 9. Tom - 34. Pom d'Api
41. Boubou - 79. Loulou - 82. Pluto
94. La petite Sirène.
- 3c**
89. Pom.
- 3c/4a**
22. Le Crapaud - 27. Le Mulot.
- 4a**
16. Nagawilka - 28. Le Mulot - 80. Fifi
90. Bill - 98. Shere Khan.
- 4a/b**
5. Ratus - 6. Simplet - 7. Rantanplan
65. Vire à droite - 67. Simba - 76. Mickey
83. Dingo - 91. Boule - 95. Bagheera - 100. Kaa.
- 4b**
25. Le Léopard - 27. Souris Grise*
71. Un p'tit coup de Pissotte - 86. Flore
102. Plouf - 105. Lache Minet !
110. C 100 retour.
- 4b/c**
73. Batman - 74. Robin - 97. Mowgli.
- 4c**
24. La Salamandre* - 52. Perdu de vue
63. La papa Jean*.
- 4c/5a**
15. Gargamel* - 50. L'oubli
54. Le Dièdre des Chouans* - 60. S.A.R.L. Oh !
61. Le Cri de la Loutré.
- 5a**
103. Winnie.
- 5a/b**
87. Mr Lecteur* - 104. Tomato*.
- 5b/c**
44. Apaisante Heure - 45. Heure K
55. La Onze - 58. Bas haut Bob
66. O la to do mogettes ? - 77. Minnie
88. Tuco - 92. La mère veille
96. Le Yéti du Bocage - 111. Le cocard à Michel*.
- 5b**
38. Toutirikiki - 46. Les vrais des faux
59. Célérité rave dans l'eau
62. Le vol du corps beau - 64. Dédé j'y S
109. Eve reste.
- 5c**
29. L'Onvet - 37. V'là la maréchaussée
47. La Laine du Cordonnier
51. Dalle au ressaut - 69. Passe ou cale
70. La Sauce aux Lumas
72. Jacky en Tweed - 99. Le pilier au branlant.
- 5c/6a**
17. Fanfan la tulipe* - 40. Omomikro
53. Que Dalle - 57. Jacques a dit
108. La Stéphan - 112. Départ à chutes.
- 6a**
26. La Pizza - 32. La Couleuvre
33. Le long brique - 35. La chauve-souris
42. Mumu - 43. Le Roi Baudouin
48. Le fil à plomb - 106. La Fée Mélusine.
- 6a/b**
30. Le Scarabée - 49. T'es Toi - 75. Charlot.
- 6b**
18. Double face - 20. Samedi 13
56. O le bé raide.
- 6b/c**
68. L'abri Hoche vendéenne - 93. Vire couette.
- 6c**
19. Tip top - 31. Tiens, un chevreuil !
101. Saint Christophe - 107. Si C pas plus.
- 6c/7a**
23. La traversée du Gais.
- 7a**
21. Où qui m'sé mussé ?
- 7a/b**
81. Ca tiens, ça ?
- 7b**
78. Sami veille.
- 7c**
84. La Glee des champs.

* Voies présentant deux niveaux de difficultés en cours d'escalade



PROPRIÉTÉ :
Conseil Général de la Vendée.

GESTION :
Comité Départemental
FFME de la Vendée par convention.

ASSURANCE :
Protocole A40 entre FFME
et Mutuelle Nationale du Sport.

CARACTERISTIQUES DU SITE

Hauteur maximum :
34 m.

Type de rocher :
Gneiss micaschiste quartzite.

Équipements en place :
Broches Cosiroc - Colles C 100 Hilti
et Sykadur.

Toutes les voies sont équipées de relais
(broches doublées ou chaînes, selon les
secteurs) :

- secteur sportif : broches doublées
- secteur initiation : broches doublées ou chaînes selon la configuration du rocher.

En sorties de voies, tous les rappels
disposent de deux points.

Les tests sélectifs à l'attachement et
au cisaillement ont été réalisés avec
l'aimable collaboration de la société Hilti
selon le cahier des charges du Comité
Départemental FFME de la Vendée.

Équipeurs :
Christophe ARNAULT, Jacques DAVID,
Nicolas GLEE (cadres FFME).

Matériel conseillé :
Corde de 40 m à simple, rappel en consé-
quence, 12 dégaines, mousquetons à vis,
quelques sangles.

Cotation des voies :
Certaines voies indiquent une cotation
"élargie" justifiée selon votre façon de
négocier certains passages de la voie. Nous

l'assumons pleinement et vous laissons le
plaisir d'apporter votre appréciation dans
ces limites. Bien entendu, ces cotations
sont susceptibles d'évoluer en fonction de
l'érosion du rocher.

Particularités très importantes :

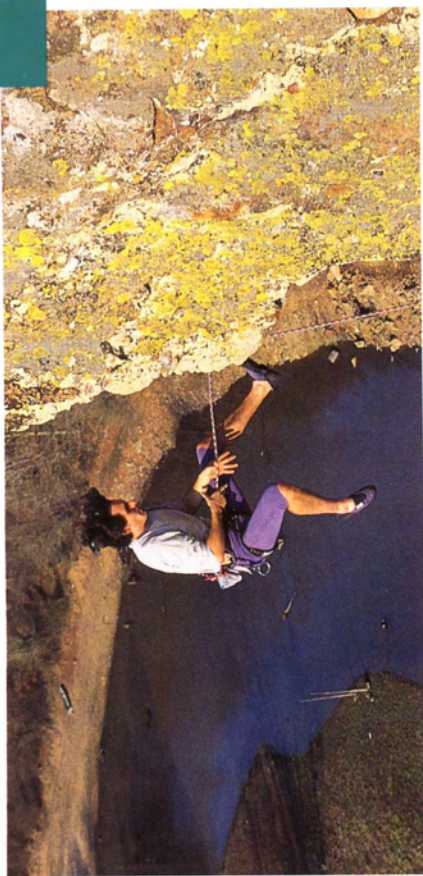
- Une vire ascendante Nord-Sud partage
verticalement la majorité des secteurs.
- Toutes les voies de la partie inférieure se
terminent par un relais en place sur la vire.
- Toutes les voies de la partie supérieure se
terminent par un relais en haut du rocher.
- Les déplacements le long de la vire
demandent de la vigilance, en particulier
dans la partie supérieure.
- Pour ceux qui voudraient enchaîner
en une seule longueur les voies de ces
secteurs, il est impératif de s'assurer des
hauteurs des voies concernées et de la
longueur de corde nécessaire, des
cotations propres à chaque tronçon et
d'être muni d'une dégaine longue pour
empêcher le tirage au niveau de la vire.

Indications météorologiques :

- L'hiver étant généralement à dominante
douce donc humide (bordure océanique),
il est préférable de grimper l'après-midi
afin que le rocher soit essoré.
- En été, ceux qui craignent les fortes
chaleurs préféreront la grimpe matinale.

Exposition :
Ouest.

REGLEMENT D'UTILISATION DU ROCHER D'ESCALADE DE PIERRE BLANCHE



Réglementation du site de Pierre Blanche

1. Le site est ouvert à tous les grimpeurs et au public sous réserve de l'application du présent règlement.
2. Le stationnement des véhicules est interdit hors du parking aménagé à cet effet. Sont seuls autorisés à y déroger les cadres du Comité Départemental FFME de la Vendée pour le transport de matériel lourd nécessaire à des travaux d'entretien.
3. La modification de l'équipement en place est interdite.
4. Le public spectateur veillera à ne pas gêner l'évolution des grimpeurs et en particulier sera très vigilant à ne pas occasionner de chutes de pierres du haut des voies.
5. Le site est prioritairement réservé aux activités du Comité Départemental FFME de la Vendée et de ses adhérents.
6. Les animations et les escalades payantes organisées par des associations à caractère commercial y sont interdites.
7. Les évolutions des grimpeurs respecteront toujours les règles fédérales de sécurité ainsi que les consignes énoncées en page 33 de ce guide.

PROPRIÉTÉ :

Le rocher d'escalade de Pierre Blanche et ses accès sont situés sur une propriété appartenant au Conseil Général de la Vendée. L'ensemble du site est soumis aux mêmes réglementations que le massif forestier de Mervent-Vouvant.

En particulier, y sont interdits :
le camping,
les feux,
la dépose d'ordures.



Secteur 6 Secteur 7

Accès
aux secteurs 2

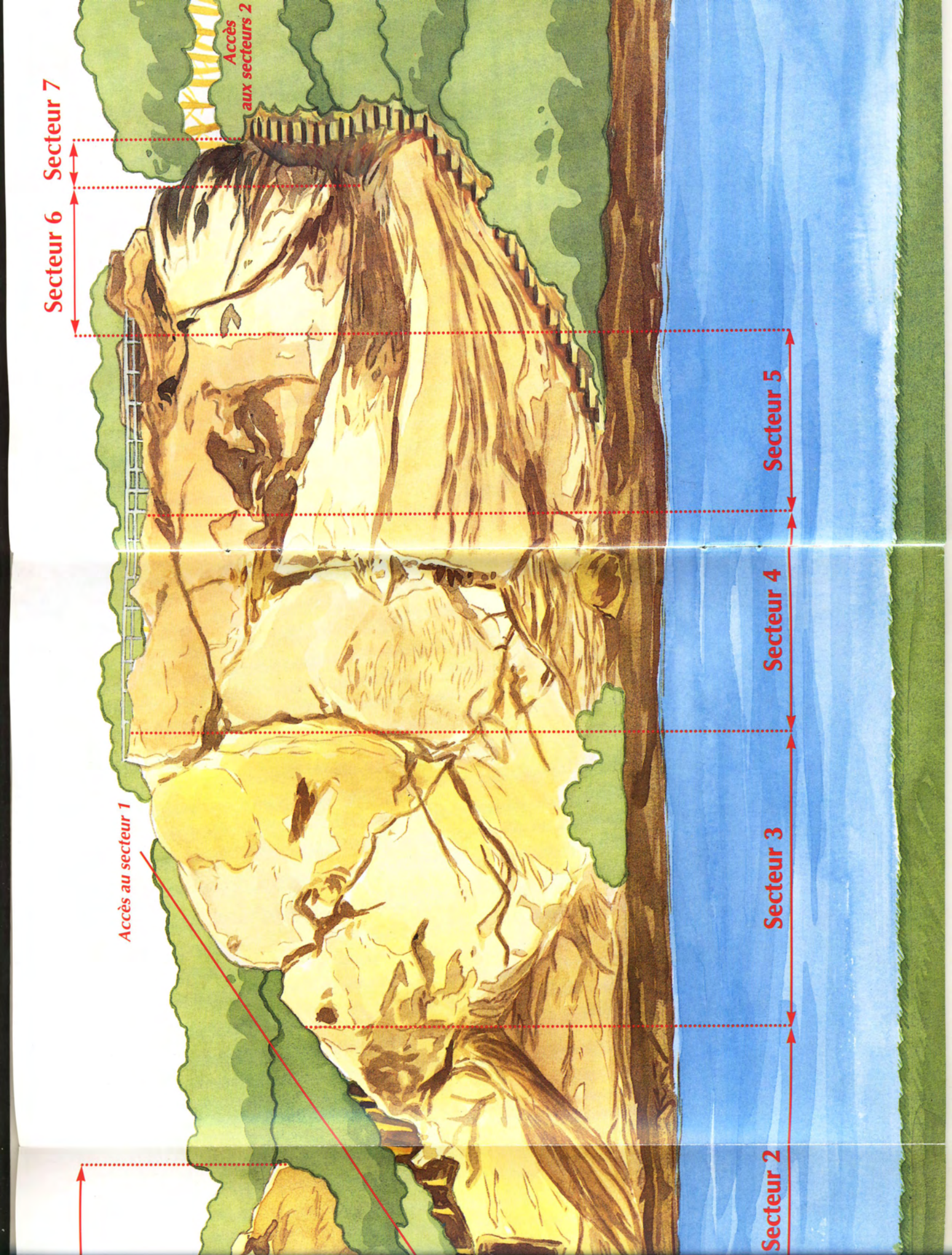
Accès au secteur 1

Secteur 5

Secteur 4

Secteur 3

Secteur 2





Le secteur 1

Le secteur 1

Voies 1 à 21

Voies 1 à 21

- | | | | | |
|----|---------------------------|-------------|------|---|
| 1 | Troisième âge | 3a | 6 m | |
| 2 | Quatrième âge | 2b | 8 m | La plus facile. Un escalier avec des grandes marches. |
| 3 | Premiers pas | 2c | 8 m | |
| 4 | Panoramix | 3b | 12 m | |
| 5 | Ratus | 4a/b | 12 m | |
| 6 | Simplet | 4a/b | 12 m | 7 voies à aborder en tête |
| 7 | Rantanplan | 4a/b | 12 m | dès les premières séances |
| 8 | Les yeux bandés | 3b/c | 12 m | (un jeu d'enfant). |
| 9 | Tom | 3b/c | 10 m | |
| 10 | Mme Grisby | 3a/b | 8 m | |
| 11 | Joe | 2c | 6 m | |
| 12 | Milou | 2c/3a | 8 m | |
| 13 | La belle | 3b | 9 m | |
| 14 | La bête | 3b | 9 m | |
| 15 | Gargamel | 4c/5a | 9 m | |
| 16 | Nagawilka | 4a | 12 m | La plus éducative des voies d'initiation. |
| 17 | Fanfan la Tulipe | 5c/6a | 12 m | |
| 18 | Double face | 6b | 13 m | |
| 19 | Tip Top | 6c | 12 m | |
| 20 | Samedi 13 | 6b | 10 m | |
| 21 | Où qui m'sé mussé ? | 7a | 10 m | On appelle ça du bloc. |

● voie d'initiation

● voie à caractère sportif



Le secteur 2

Voies 22 à 37

22	Le Crapaud	3c/4a	7 m
23	La Traversée du Gois	6c/7a	7 m
24	La Salamandre	4c	7 m
25	Le Lézard	4b	8 m
26	La pizza.	L1 6a	
		L2 6a	
27	Souris grise	4b	8 m
28	Le Mulet	4a	10 m

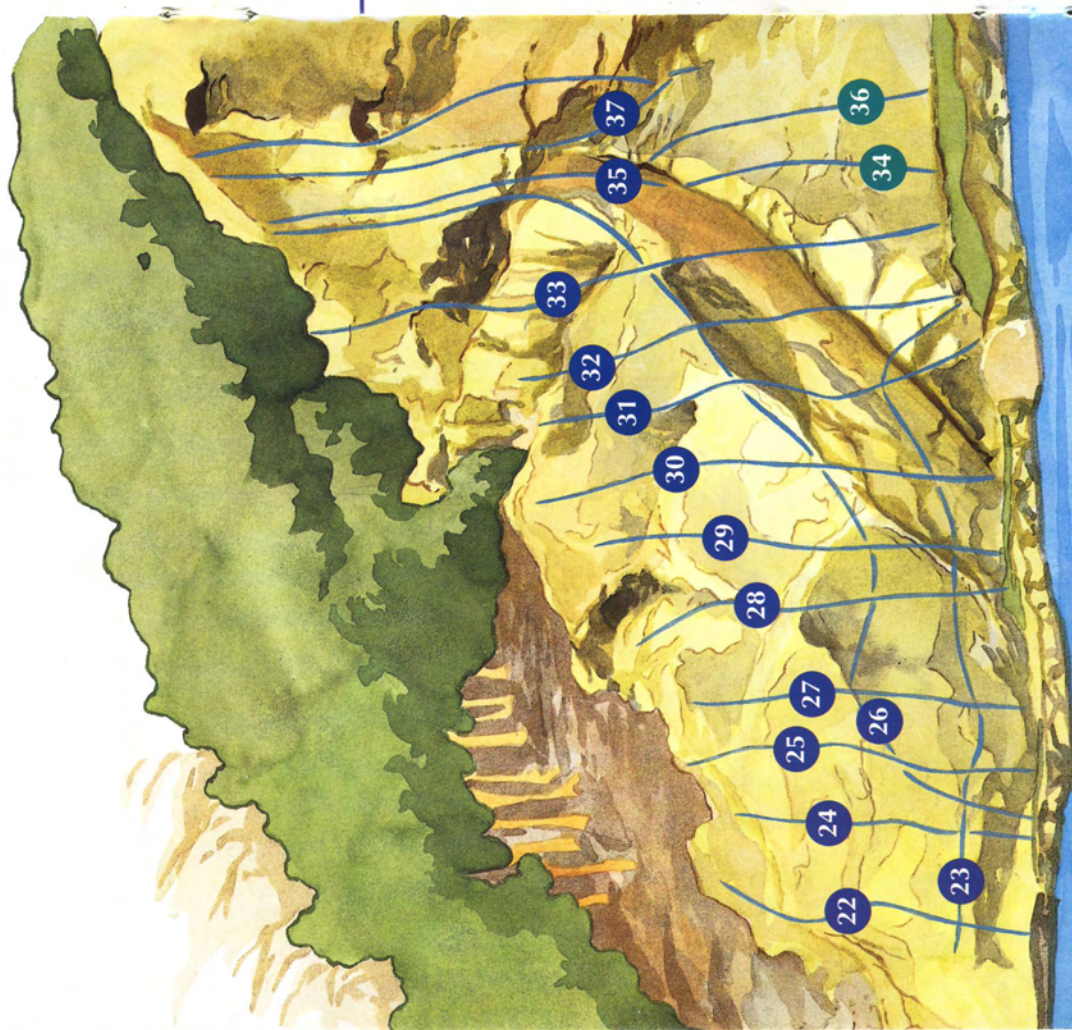
Voie déroutante.
Ne pas se fier aux
apparences,
un apprentissage !

29	L'orvet	5c	11 m
30	Le Scarabée	6a/b	13 m
31	Tiens, un chevreuil !	6c	13 m
32	La Couleuvre	6a	13 m
33	Le long brique	6a	20 m
34	Pom d'Api	3b/c	8 m
35	La Chauve-souris	6a	15 m
36	Zia	3b	10 m
37	V'la la maréchaussée	5c	17 m

● voie d'initiation

● voie à caractère sportif

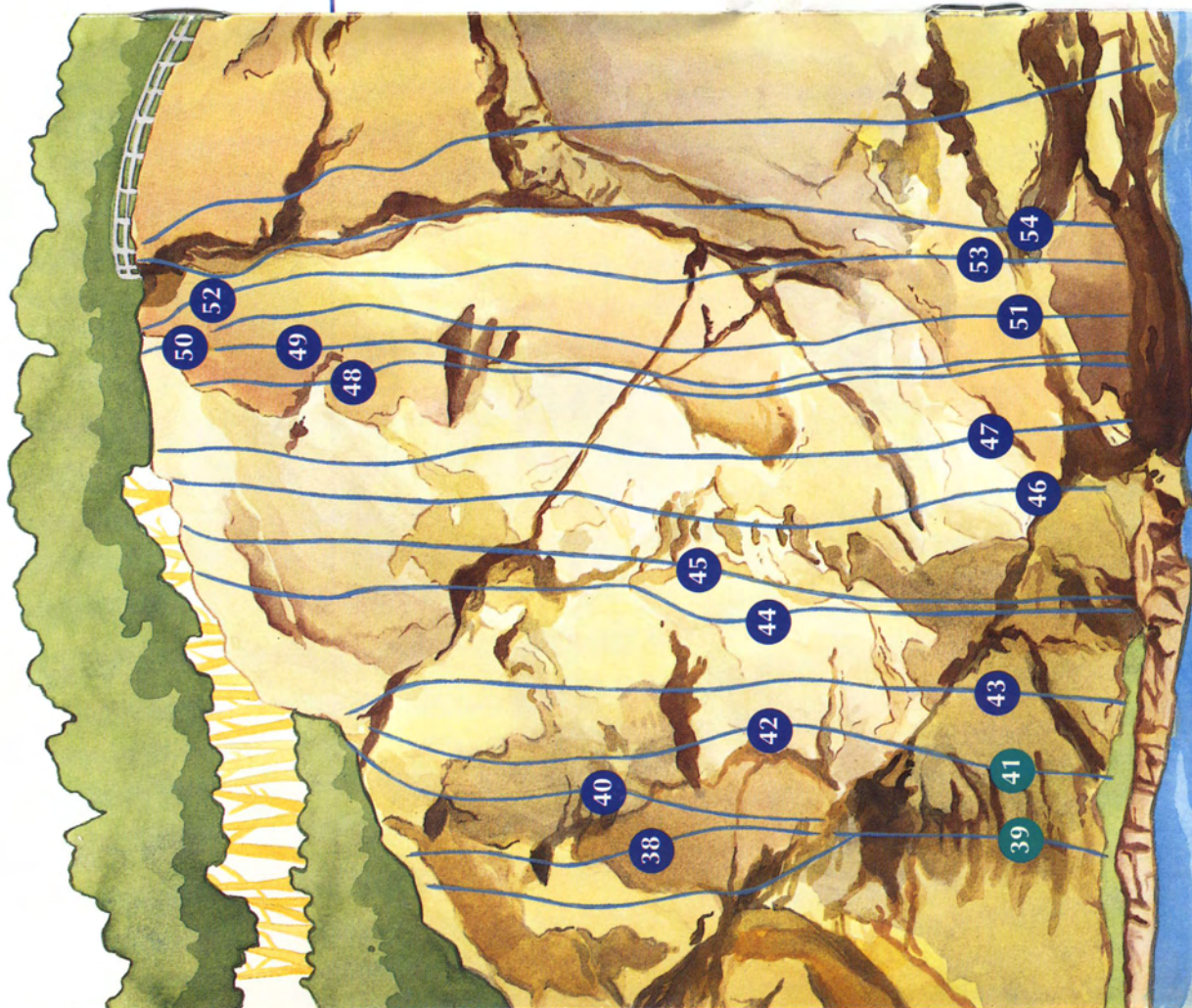
Une sortie sur réglette
avec une petite ambiance
très belle.





Le secteur 3

Voies 38 à 54



- 48 Toutirikiki 5b 17 m Départ idem 40.
Une ligne qui mérite de suivre les anciens. Montagnards, elle est pour vous.
- 39 Mimi Cracra 3a/b 10 m
40 Omomikro 5c/6a 20 m Départ idem 38.
41 Bouba 3b/c 10 m
42 Mumu 6a 20 m Un itinéraire technique en hommage à une victime de la montagne.
43 Le Roi Baudouin 6a 27 m Un toit qui réussit aux curieux. A faire. Départ idem 45.
44 Apaisante heure 5b/c 34 m Départ idem 44.
45 Heure et K 5b/c 34 m
46 Les vrais des faux 5b 34 m
47 La laine du cordonnier .. 5c 33 m Une très belle ligne qui demande du filing. Départ idem 49.
48 Le fil à plomb 6a 32 m Départ idem 49.
49 T'es toit 6a/b 31 m Départ idem 48.
50 L'oubli 4c/5a 5 m
51 Dalle au ressaut 5c 31 m
52 Perdu de vue 4c 5 m
53 Que dalle 5c/6a 30 m
54 Le dièdre des Chouans .. 4c/5a 37 m Une antiquité, à faire absolument.

● voie d'initiation ● voie à caractère sportif

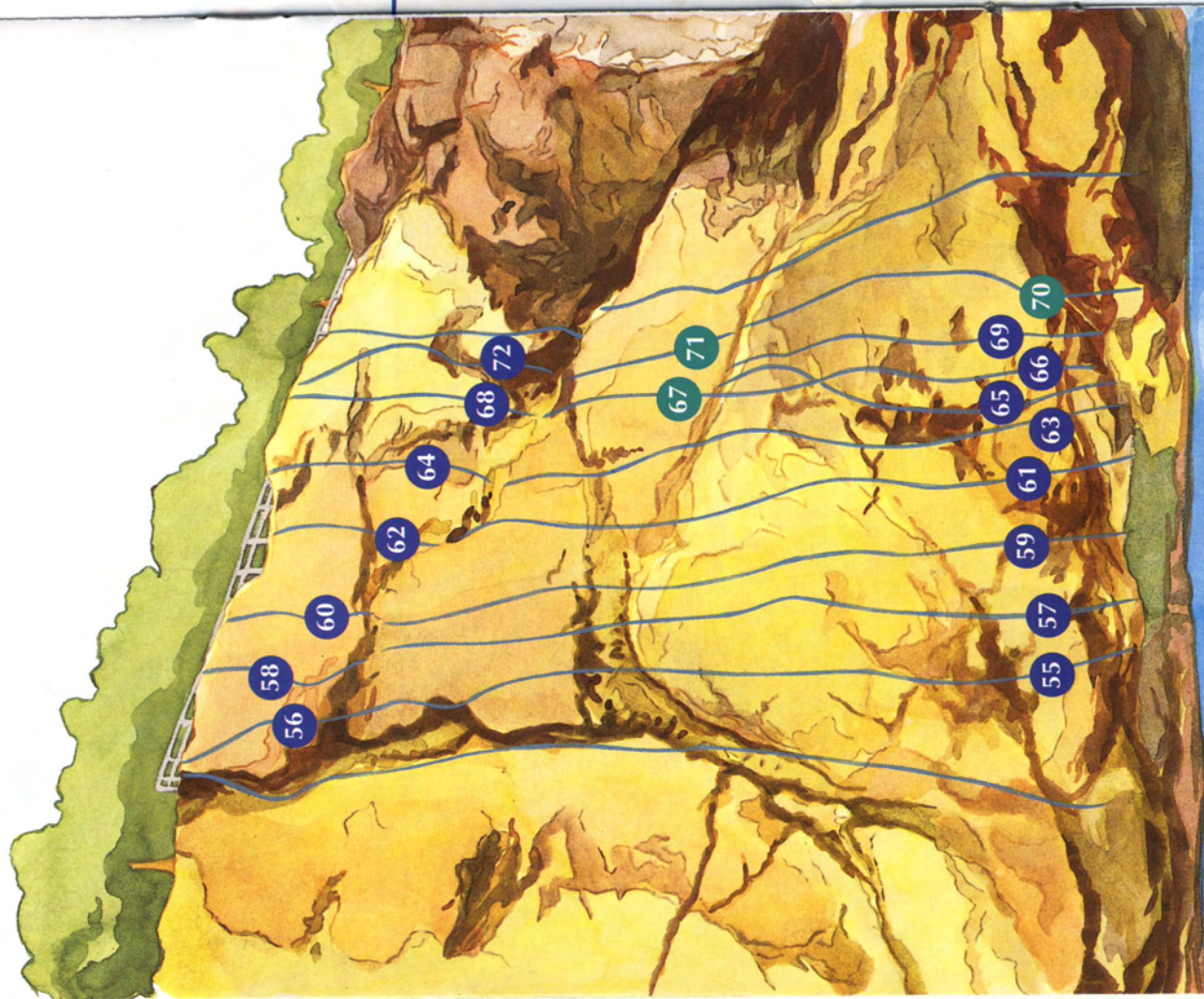


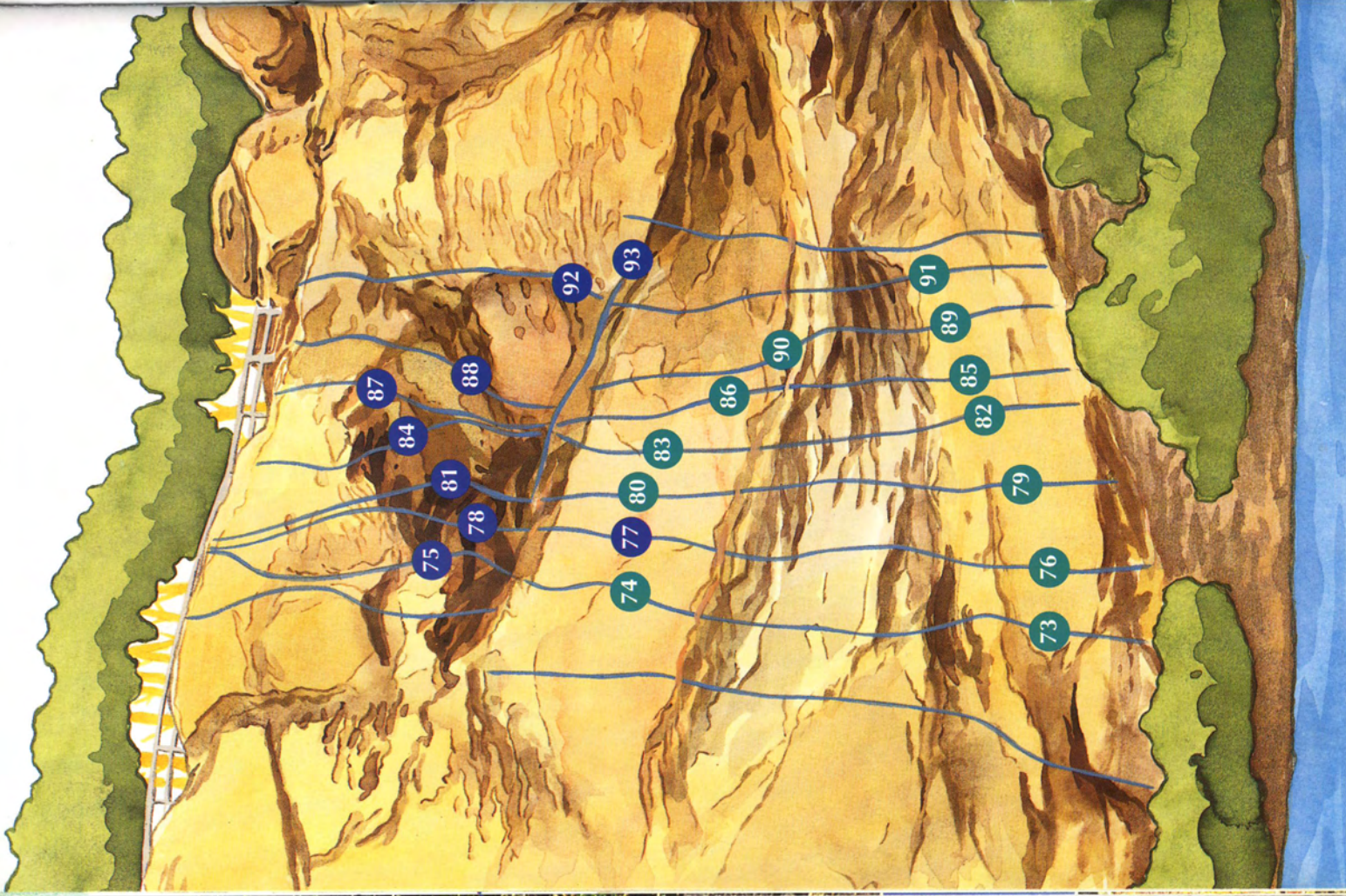
Le secteur 4

Voies 55 à 72

✓ 55	La Onze	5b/c	29 m	Un petit pas de bloc, une dalle, une escalade magnifique.
56	O lé bé raide	6b	9 m	
57	Jacques a dit	5c/6a	28 m	
58	Bas haut Bob	5b/c	10 m	
✓ 59	Céleri rave dans l'eau	5b	26 m	Tout comme ses deux voisines, elle est dans les très belles voies du site.
60	S.A.R.L. Oh !	4c/5a	12 m	A essayer pour les premiers 5a en tête, à 25 m du sol.
✓ 61	Le cri de la loutre	4c/5a	25 m	L'une des voies les plus fréquentées.
62	Le vol du corps beau	5b	13 m	
✓ 63	La Papa Jean	4c	23 m	
64	Dédé, j'y S	5b	14 m	
65	Vire à droite	4a/b	15 m	
66	O la to do mogettes ?	5b/c	15 m	
✓ 67	Simba	4a/b	9 m	
68	L'abri hoche vendéenne	6b/c	15 m	Escalade courte mais de toute beauté. A bras plus en finesse.
69	Passé ou cale	5c	15 m	
70	La sauce aux lumas	à gauche 4c. 15 m à droite 5c		
71	Un p'tit coup de Pissotte	4b	9 m	
✓ 72	Jacky en tweed	5c	15 m	

● voie d'initiation ● voie à caractère sportif





Le secteur 5

Voies 73 à 93

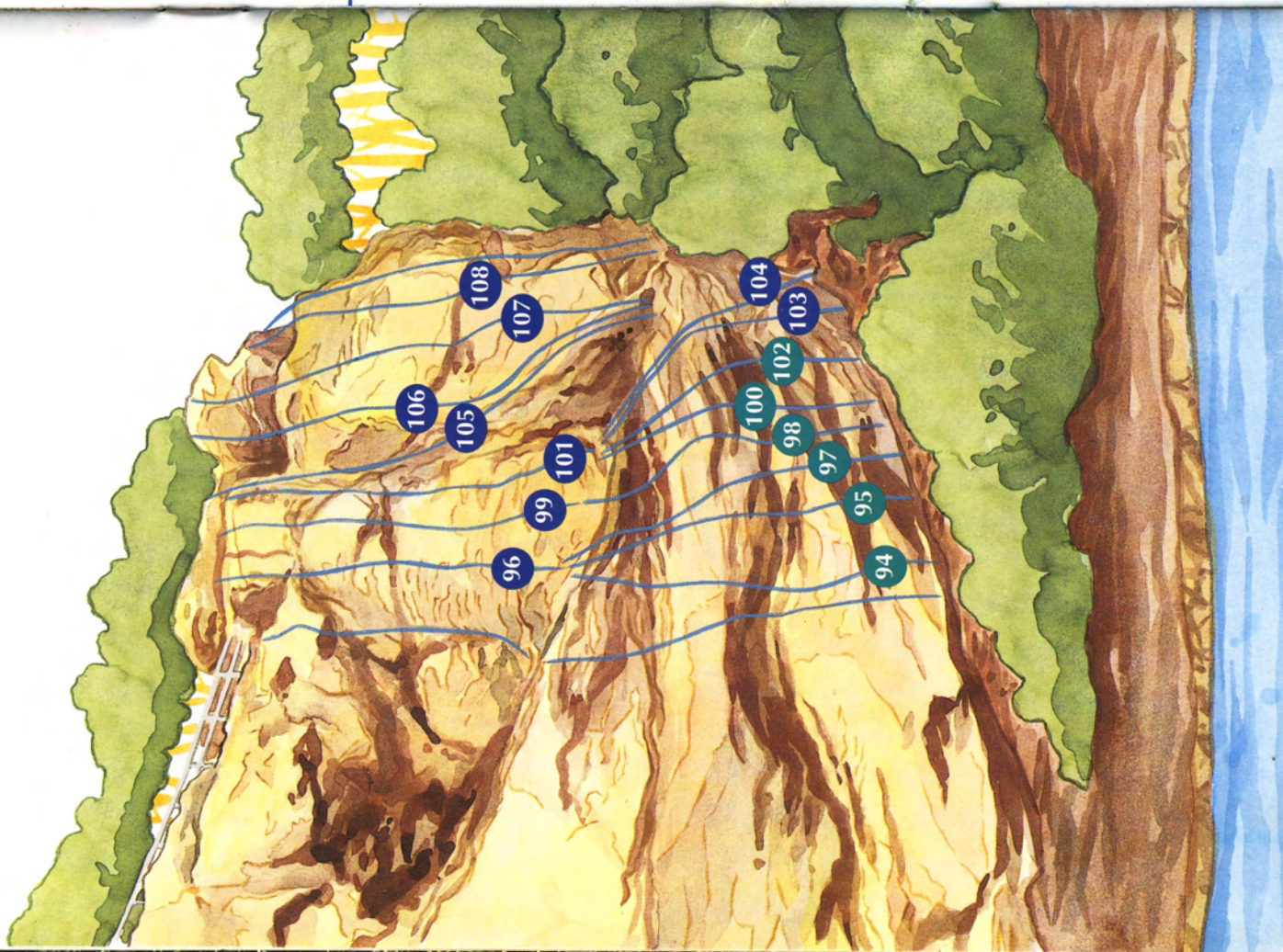
73	Batman	4b/c	19 m	Une voie qui demande de l'attention et de l'observation.
74	Robin	4b/c	9 m	
75	Charlot en voyage	6a/b	15 m	
76	Mickey	4a/b	15 m	
77	Minnie	5b/c	8 m	
78	Sami veille	7b	15 m	L'escalade la plus athlétique et soutenue du site. Beau et très dur.
79	Loulou	3b/c	15 m	
80	Fifi	4a	8 m	
81	Ca tiens, ça ?	7a/b	15 m	
82	Pluto	3b/c	15 m	
83	Dingo	4a/b	8 m	
84	La Glee des champs	7c	15 m	Un pas de bloc de chez bloc.
85	Baloo	3b	11 m	
86	Flore	4b	7 m	
87	Mr Lecteur	5a/b	17 m	
88	Tuco	5b/c	17 m	
89	Pom	3c	11 m	
90	Bill	4a	6 m	
91	Boule	4a/b	17 m	
92	La mère veille	5b/c	18 m	
93	Vire couette de droite à gauche	6b/c	7 m	Matériel non indispensable mais parade obligatoire.

● voie d'initiation ● voie à caractère sportif



Le secteur 6

Voies 94 à 108



94	La petite sirène	3b/c	16 m	Un apprentissage de l'opposition pour le top des petits.
95	Bagheera	4a/b	16 m	
96	Le Yéti du Bocage	5b/c	10 m	
97	Mowgli	4b/c	16 m	
98	Shere Khan	4a	15 m	
99	Le pilier du branlant	5c	20 m	
100	Kaa	4a/b	15 m	
101	Saint Christophe	6c	20 m	
102	Plouf	4b	15 m	
103	Winnie	5a	13 m	
104	Tomate	5a/b	13 m	
105	Lache, minet !	4b	25 m	
106	La Fée Mélusine	6a	20 m	
107	Si C pas plus	6c	20 m	
108	La Stephan	5c/6a	20 m	Un mythe pour croquer un 6a.

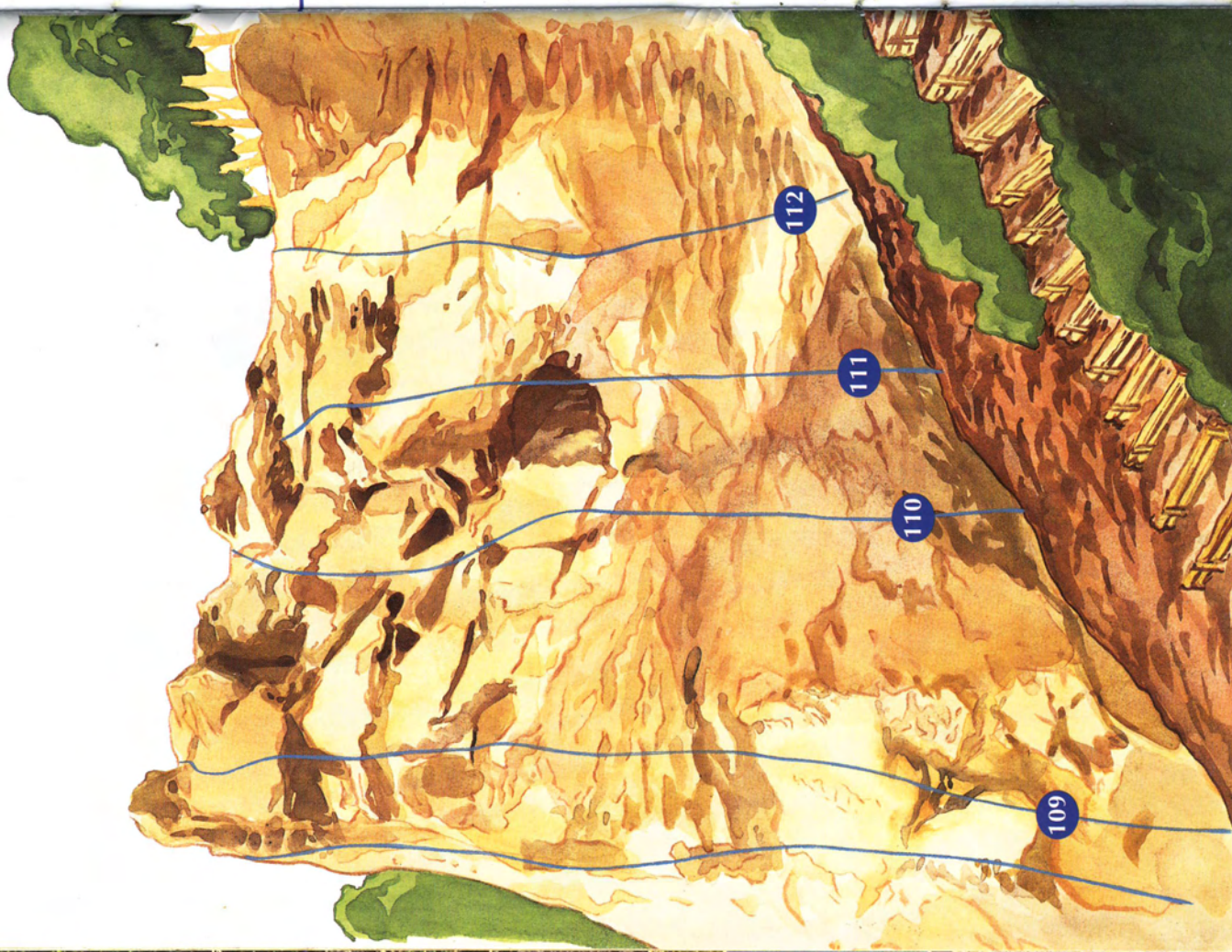
● voie d'initiation

● voie à caractère sportif



Le secteur 7

Voies 109 à 112



✓ 109	Eve reste	5b	20 m
110	C 100 retour	4b	15 m
✓ 111	Le cocard à Michel	5b/c	12 m
✓ 112	Départ à chutes	5c/6a	10 m



QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil Général de la Vendée agit au quotidien pour préserver les espaces naturels du Département et faciliter leur découverte.

Amélioration de la qualité des eaux, sauvegarde du patrimoine et du paysage : tous ces domaines font l'objet d'une attention et d'efforts permanents.

Dans ce cadre, la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) contribue à développer la pratique des activités sportives de plein air.

Son action s'articule autour de 3 missions :

- Promouvoir et organiser la pratique de l'escalade pour tous et pour les sportifs de haut niveau,
- Veiller à la sauvegarde de l'intégrité

Gîte de la forêt de Vouvant



Gîte de groupe & étape
accueil chevronné

Ouvert
toute l'année

Mérand Bruno

Forêt de Vouvant - 85120 VOUVANT

GPS : 46.547946 / -0.764899

Réservation :
meldebruno@yahoo.fr

www.gite-foret-vouvant.fr 06 87 53 45 62

REGLES FEDERALES DE SECURITE

Il est de la responsabilité propre de tout alpiniste ou grimpeur en site naturel, non encadré par un professionnel ou un diplômé bénévole, d'estimer les risques qu'il prend en s'engageant dans une voie d'escalade ou dans une course en montagne. Ce texte en précise les conditions d'exercice.

Le grimpeur ou l'alpiniste est seul responsable de sa propre sécurité.

Dans le cas de mineurs, cette responsabilité incombe aux parents ou à l'encadrement, selon la législation en vigueur.

Tout conseil, toute aide, ne dispensent pas celui qui les reçoit ou les utilise d'évaluer les risques auxquels il peut s'exposer suite à son engagement dans la voie ou la course. Par conséquent, il est nécessaire que le grimpeur ou l'alpiniste :

- s'assure par tous les moyens possibles (examen visuel, bibliographie, renseignements communiqués par des tiers dont il doit apprécier la fiabilité...) que la voie correspond à son propre niveau.

- s'assure également par tous les moyens possibles que l'équipement mis en place

est suffisant en quantité et en qualité, compte-tenu de son niveau, de l'équipement personnel dont il dispose et de l'estimation qu'il fait de ses risques de chute.

- sache reconnaître une prise instable ou un ancrage vétuste ou inapproprié.
- sache renoncer, s'il estime que la voie où il s'est engagé présente des caractéristiques qu'il ne peut maîtriser, compte-tenu de son niveau (mauvais rocher, équipement jugé insuffisant, conditions météorologiques...)

La FFME dispense, dans ses stages ou à travers ses clubs, les connaissances nécessaires à l'évaluation des moyens et aux choix des comportements assurant la sécurité. Outre la technique gestuelle, se trouvent ainsi enseignés :

- l'apprentissage de la sécurité en fonction des divers milieux de pratique,
- l'apprentissage de l'appréciation des risques,
- l'apprentissage de la distinction entre équipements fiables et équipements vétustes, insuffisants ou abandonnés.

La FFME considère que ces connaissances sont indispensables à toute pratique autonome en sécurité et doivent faire partie de la formation de base des grimpeurs et alpinistes.